



**Province de Québec
Municipalité de Yamaska**

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2022

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Yamaska :

Que le budget 2022 et le programme triennal 2022-2023-2024 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à huis clos, le 18 janvier 2022, à 19 h. Les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

Les questions pourront être transmises à votre Conseil municipal en prévision de la période de questions soit par écrit avec votre nom, adresse et numéro de téléphone, que vous pouvez déposer dans la boîte murale extérieure au 100, rue Guilbault ou par courriel à : info@yamaska.ca au plus tard le 18 janvier 2022 à 12 h.

Dans la mesure du possible, les questions transmises seront répondues par téléphone ou par courriel.

Ces mesures temporaires s'inscrivent en continuité des différentes mesures préventives adoptées visant à limiter la propagation de la COVID-19.

Donné à Yamaska, ce 10^e jour du mois de janvier 2022.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière